

Moyens et principaux arguments

Marque communautaire concernée: la marque verbale «VASCULAR WRAP» pour les biens et services des classes 5 et 10 (pansements, bandages, revêtements; compositions et instruments médicaux à usage chirurgical) — demande numéro 4220811.

Décision de l'examineur: contestation de l'enregistrement.

Décision de la chambre de recours: rejet du recours.

Moyens invoqués: violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b) et sous c), du règlement n° 40/94 du Conseil.

Ordonnances du Tribunal de première instance du 16 octobre 2006 — Kat e.a./Conseil et Commission

(Affaires jointes T-530/93, T-531/93, T-533/93, T-1/94, T-3/94, T-4/94, T-11/94, T-53/94, T-71/94, T-73/94, T-87/94, T-91/94, T-102/94, T-103/94, T-106/94, T-120/94, T-121/94, T-123/94, T-124/94, T-253/94 et T-372/94) ⁽¹⁾

(2006/C 326/166)

Langue de procédure: le néerlandais

Le président de la cinquième chambre a ordonné la radiation partielle des affaires jointes.

⁽¹⁾ JO C 334 du 9.12.2003.
